

Le quatre février deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 janvier 2026, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Philippe HENRY, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, André TROUSLARD, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Pascal PIERRE, Romuald LEPRINCE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

7.10 Convention sensibilisation au Numérique avec Orange

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre de son programme « Le Numérique pour tous », Orange déploie des interventions dans les territoires par l'intermédiaire du centre de formation ADEP qui s'appuie sur des médiateurs numériques locaux.

Fort de ses compétences reconnues depuis plusieurs années, le PETR du Pays de Verdun a été identifié par l'opérateur pour accompagner le dispositif sur le nord meusien.

Ainsi, un programme d'interventions est établi avec la mission locale tant à Belleville-sur-Meuse qu'à Stenay, Montmédy ou encore Etain pour accompagner leurs ressortissants. Jimmy JOLTOK est visé au sein de la collectivité pour assurer cette prestation.

Le déploiement et le financement de l'action se fait dans le cadre d'un protocole d'intervention proposé par l'opérateur puis décliné au sein d'une convention annuelle. L'expérimentation menée en 2025 s'est avérée concluante et il est proposé ici d'inscrire le partenariat dans la durée.

L'intervention est rémunérée au tarif de 50 € net TTC par heure. Pour les interventions sur des sites excédant 30 km, le tarif horaire est de 60 € net TTC, les trajets sont inclus. Les paiements sont effectués sur présentation d'émargement pour chaque atelier et d'une facturation détaillée établie par la collectivité.

Pour poursuivre ce partenariat, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la convention pour l'année 2026,
- autoriser la reconduction tacite du partenariat pour les années à venir,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE la convention de partenariat avec l'ADEP, ci-jointe, pour l'année 2026,

AUTORISE la reconduction tacite dudit partenariat pour les années à venir,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET



Convention de partenariat pour le déploiement de formations numériques

Entre :

L'Association ADEP, dont le siège social est situé au 94 rue Léon Marlot, 59100 Roubaix, représentée par Mme Émeraude BENSAHNOUN, en sa qualité de Directrice, ci-après désignée "le Centre de Formation",

et

PETR du Pays de Verdun, représenté par M. Jean-Marie ADDENET, immatriculé sous le numéro 200 088 961 00020 et domicilié au 3, place de la Mairie, 55100 Bras-sur-Meuse,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les conditions selon lesquelles le Formateur Numérique s'engage à intervenir pour animer des ateliers numériques pour le compte du Centre de Formation ADEP en collaboration avec ORANGE DIGITAL CENTER.

Article 2 : Engagements de la collectivité

2.1. Le PETR du Pays de Verdun s'engage à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires au bon déroulement de la mission. L'agent désigné disposera des compétences nécessaires à la transmission des savoirs. Il est ci-après désigné "le Formateur Numérique".

2.2. Le Formateur Numérique, s'engage à préparer et à diriger les ateliers de formation numérique conformément aux curriculums et aux standards de qualité définis par le Centre de Formation ADEP et ORANGE.

2.3. Le Formateur Numérique prendra en charge l'organisation des supports de communication nécessaires pour la conduite efficace des ateliers et dans le respect de la charte d'Orange DIGITAL CENTER.

2.4. Le Formateur Numérique devra faire signer, systématiquement une feuille d'émargement à chaque séance et les transmettra par mail après chaque intervention à ateliernumerique@adep-roubaix.fr.

Une fiche d'information et un protocole de suivi vous sera transmis.

Article 3 : Obligations du Centre de Formation

3.1. Le Centre de Formation ADEP s'engage à mettre à la disposition du Formateur Numérique les supports pédagogiques adéquats, le kit pédagogique et toutes autres ressources nécessaire au bon déroulement des ateliers.

3.2. Une évaluation régulière des interventions sera réalisée pour assurer l'atteinte des objectifs qualitatifs poursuivis par le Centre de Formation ADEP.

3.3. Le Formateur devra justifier d'une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant ses interventions et en fournir une attestation valide avant toute prestation.



3.4. Si les ateliers sont réalisés en milieu scolaire (notamment dans le cadre du programme des fake-news), l'agent délégué devra fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois mois avant le démarrage des interventions.

Article 4 : Planning et Rémunération

4.1. Le Formateur Numérique interviendra en fonction du calendrier suivant :

- **Le 21 janvier 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 4 février 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 3 mars 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 7 avril 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 6 mai 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 3 juin 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h



- **Le 1^{er} juillet 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 5 août 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 2 septembre 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 7 octobre 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-sur-Meuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 4 novembre 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

- **Le 2 décembre 2026 :**

Lieu : Mission locale de Belleville sur Meuse 2D rue du Général Sarrail, 55430 Belleville-surMeuse

1er Atelier à 9h30 « Sécuriser ses données personnelles » durée 1h

2ème Atelier à 10h30 « Éviter les arnaques en ligne » durée 1h

3ème Atelier à 13h30 « Décrypter les informations sur les réseaux » durée 2h

D'autres dates seront proposées et un avenant à cette convention sera établi.

4.2. Le Formateur Numérique sera rémunéré au tarif de 50 € net¹ (TTC) par heure d'intervention. Pour les interventions sur des sites excédant 30 km, le tarif sera de 60 € net (TTC), les trajets sont inclus. Le paiement sera effectué en fin d'année sur présentation d'un émargement pour chaque atelier et d'une facturation détaillée établie par la collectivité.

¹ Net : l'ADEP n'est pas assujetti à la TVA.



Article 5 : Confidentialité et Protection des Données

Le Formateur Numérique s'engage à garder confidentiels tous les renseignements ou documents auxquels il a accès dans le cadre de ses interventions, y compris les données personnelles conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Roubaix, le XX/XX/2026.

Signature des mentions « lu et approuvé »

Pour le Centre de Formation ADEP,
Mme Émeraude BENSAHNOUN,
Directrice de l'ADEP

Pour le PETR du Pays de Verdun,
Mr Jean ADDENET,
Président